



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Chine

Question écrite n° 19972

Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme sur les événements d'une exceptionnelle gravité se déroulant en ce moment au Tibet, non seulement à Lhassa la capitale, mais aussi dans les régions du Kham et de l'Amdo. C'est avec tristesse que nous sommes témoins de violences commises par des Tibétains, et nous nous devons de condamner de tels actes. Depuis 58 ans, le Tibet a été rattaché de force à la Chine dans l'indifférence générale, et aujourd'hui plus qu'hier, l'identité et la dignité du peuple du Tibet sont bafouées. Dans la mesure où la Chine persiste dans la négation des libertés et droits les plus élémentaires des Tibétains et de ses propres citoyens, il est demandé au Gouvernement et à M. le Président de la République pour le moins de boycotter la cérémonie d'ouverture des jeux Olympiques de Pékin, voire même de remettre en cause la participation officielle de la France à cette grande fête que sont les jeux, avec les valeurs de fraternité, de respect et de dignité qui y sont associées. Il lui demande d'intervenir de façon ferme auprès du gouvernement chinois, afin que notre pays, en concertation avec ses partenaires de l'Union européenne, condamne fermement la République populaire de Chine.

Texte de la réponse

Comme l'honorable parlementaire le sait, la secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'Homme a exprimé publiquement ses préoccupations dès le 16 mars 2008. La France et ses partenaires européens ont pris position dès le 17 mars dans une déclaration commune. La France demeure vigilante sur la question des droits de l'Homme en Chine et particulièrement au Tibet. Le ministre des affaires étrangères et européennes et la secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'Homme ont rencontré les représentants du Dalai Lama ainsi que les associations engagées sur la question tibétaine. Nos collaborateurs ont reçu les représentants de la communauté tibétaine de France. Le Gouvernement souhaite un règlement pacifique des difficultés. Pour cela, la voie du dialogue est la plus appropriée. Nous encourageons le dialogue entre les autorités chinoises et le Dalai Lama afin de parvenir à une solution durable dans le respect de l'identité culturelle et religieuse tibétaine. Une session s'est tenue entre les représentants du Dalai Lama et les autorités chinoises en mai 2008. Nous espérons que ce dialogue va se poursuivre. Une seconde session de ce dialogue est d'ailleurs en principe prévue dans le sud de la Chine au mois de juillet. Pour la cérémonie d'ouverture des jeux Olympiques, le Président de la République a indiqué que « toutes les options sont ouvertes ». Il prendra une décision en fonction de l'évolution de la situation. L'action de la France dans le domaine des droits de l'Homme passe également par le dialogue entre l'Union européenne et la Chine sur les droits de l'Homme. La dernière session de ce dialogue biannuel a eu lieu le 15 mai en Slovaquie, la question de la liberté d'expression et la question du Tibet ont été abordées.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19972

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et droits de l'homme

Ministère attributaire : Affaires étrangères et droits de l'homme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er avril 2008, page 2771

Réponse publiée le : 5 août 2008, page 6736